

**INTERPELLATION**

**du député Diego Clausen (CSPO) concernant des mesures de protection contre le bruit  
dans le secteur de la gare de Brigue (07.10.2008) 5.114**

Jusqu'à présent, les CFF n'avaient pas prévu de dispositions particulières relatives à la protection contre le bruit dans la région de Naters. L'Office fédéral des transports a toutefois décidé que la procédure devait être reprise depuis le début. Les CFF ont désormais jusqu'à fin 2008 pour déposer un nouveau projet pour la mise à l'enquête publique. Le renvoi du projet aux CFF pour remaniement fait que toutes les oppositions contre le projet de protection contre le bruit deviennent sans objet.

Que pense faire le canton du Valais dans cette affaire?

Sion, le 7 octobre 2008  
(09h15)

Diego Clausen, député (CSPO)